



Odet

1066

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : Joseph Surnom : \_\_\_\_\_

Numéro matricule du recrutement : 1066  
 Classe de mobilisation : 1897

**ÉTAT CIVIL.**

Né le 13 Octobre 1874, à S. Georges d'Espéranche, canton d' Heysieu, département de L'Isère, résidant à S. Georges d'Espéranche, canton d' Heysieu, département de L'Isère, profession de cordonnier fils de feu Léon Stein et de Durand, Françoise, domiciliés à S. Georges d'Espéranche canton d' Heysieu, département de L'Isère

N° 64 de tirage dans le canton d' Heysieu

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1° partie de la liste du recrutement cantonal ( \_\_\_\_\_° portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorporé le 15 Novembre 1898 n° 3300 arrivé au corps et chasseur de 2° date le dit jour  
Entré dans la disponibilité le 21 Septembre 1901  
Certificat de bonne conduite : Accordé

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 11<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Chasseurs à cheval

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Rég<sup>t</sup> d'art<sup>illerie</sup> de Corps à Valence

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> d'art<sup>illerie</sup> 2673  
1<sup>er</sup> Rég<sup>t</sup> art<sup>illerie</sup> à pied = 19107  
10<sup>e</sup> Comp<sup>agnie</sup> de Camp = 5855

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidences.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> Novembre 1901

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Régiment d'artillerie de Corps National à Valence

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 45

1 accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le 6<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie du 30 Janvier au 26 Février 1901

2 accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 6<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'artillerie du 21 Septembre au 26 Octobre 1908

Passé dans l'armée territoriale le 1<sup>er</sup> Octobre 1911 secours de 1<sup>er</sup> classe le 2 Janvier 1914 à Mme Yve Odet

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale le 1<sup>er</sup> Août 1914 arrivé au corps le 6 Août 1914

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<u>1<sup>er</sup> Novembre 1901</u>	<u>27 Novembre 1911</u>	<u>1<sup>er</sup> Novembre 1911</u>	<u>1<sup>er</sup> Novembre 1923</u>
		<u>1<sup>er</sup> OCTOBRE 1918</u>	<u>1<sup>er</sup> OCTOBRE 1918</u>	<u>1<sup>er</sup> OCTOBRE 1925</u>

A accompli une période d'exercices dans le 6<sup>e</sup> Régiment d'artillerie du 12 au 30 Mars 1913

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

Libéré du service militaire le \_\_\_\_\_

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)